

# 11 Les échafaudages de pied, fixes

**R408**

## Classes d'échafaudages et charges admissibles Voir modèle p. 38

La norme AFNOR de décembre 1998 prévoit la répartition des échafaudages en six classes, en fonction des charges admissibles par les planchers, les charges sont exprimées en décanewtons par m<sup>2</sup>. La plaque de charge doit être visible.

« La charge admissible d'un échafaudage est indiquée de manière visible sur l'échafaudage ainsi que sur chacun de ses planchers ». Art. R4323-76 du code du travail.

CLASSE	CHARGE EN daN/m <sup>2</sup>	EXEMPLES D'UTILISATIONS
1	75 daN/m <sup>2</sup>	Contrôle sans stockage
2	150 daN/m <sup>2</sup>	Travaux d'inspection, peinture, ravalement
3	200 daN/m <sup>2</sup>	
4	300 daN/m <sup>2</sup>	Travaux de briquetage, bétonnage et plâtrage
5	450 daN/m <sup>2</sup>	
6	600 daN/m <sup>2</sup>	Travaux de maçonnerie

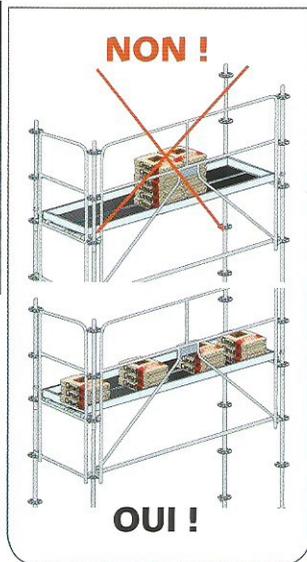
### Chargement conventionnel :

1 niveau de plancher chargé à 100 % et 1 niveau de plancher chargé à 50 %.

Les éléments utilisés au sein du même échafaudage seront tous de même origine et de même marque.

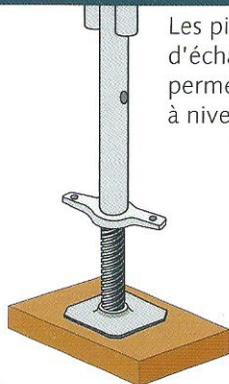
Le mélange de matériel de marques différentes peut faire perdre la conformité aux normes en vigueur.

Bien répartir les charges sur les planchers.



### LES PIEDS RÉGLABLES

Les pieds réglables d'échafaudages permettent la mise à niveau.



### LES POTEAUX

Éléments constitutifs de l'échafaudage, il en existe de plusieurs sortes.

